



## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

### Séance du lundi 5 septembre 2016

Membres du Bureau en exercice : 29

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU 1<sup>er</sup> Vice-Président puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 6.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, (rapport 3.9 retiré), 3.10, 4.1

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 21h15.

**Etaient présents** : M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 5.1), M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE (à partir du 1.2.1), M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 1.2.1), Mme Elsa MAILLOT (à partir du 5.2), M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Fabrice TAILLARD, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ

**Etaient absents** : M. Alain BLESSEMAILLE, M. Yoran DELARUE, M. Serge RUTKOWSKI, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT

**Secrétaire de séance** : Mme Martine DONEY

**Procurations de vote** :

**Mandants** : A. BLESSEMAILLE, Y. DELARUE, P. DUCHEZEAU, A. LORIGUET

**Mandataires** : B. GAVIGNET, J. KRIEGER, C. LIME, R. STEPOURJINE

Délibération n°2016/003322

Rapport n°6.1 - Information sur l'avancement des travaux du Pôle métropolitain Centre Franche-Comté

## Information sur l'avancement des travaux du Pôle métropolitain Centre Franche-Comté

**Rapporteur : Pascal CURIE, Vice-Président**

**Commission : Aménagement du territoire et coopérations**

<b>Inscription budgétaire</b>
Sans incidence budgétaire

### Résumé :

Le Pôle métropolitain Centre Franche-Comté, qui réunit les agglomérations de Besançon, Dole, Vesoul, Lons-le-Saunier, Pontarlier, a établi une stratégie 2015-2020. La mise en œuvre du plan d'action validé par la Région au titre de l'axe urbain du FEDER permet de concrétiser une partie de cette stratégie 2015-2020, notamment en ce qui concerne la qualité résidentielle. Le volet territorial du Contrat de plan Etat-Région (CPER) devrait à présent permettre à de nouveaux projets métropolitains de se mettre en place.

### I. Une stratégie pluriannuelle

Le Pôle métropolitain Centre Franche-Comté, à la suite d'un diagnostic territorial de l'AudaB en 2014, a établi une stratégie de développement 2015-2020. Elle a pour finalité de donner au Centre Franche-Comté une capacité à attirer et maintenir de jeunes actifs. Ceci se décline en trois piliers stratégiques : Territoire de réseaux (gouvernance interterritoriale, liens entre urbain et rural, ouverture vers d'autres régions et vers la Suisse) ; Qualité résidentielle (cadre de vie, qualité de vie, environnement, services, culture) ; Diversité de l'économie (économie productive et résidentielle, filières et innovation, tourisme, numérique...).

### II. Un levier : l'axe urbain du FEDER

Le 2<sup>ème</sup> pilier (Qualité résidentielle) de cette stratégie est pour partie mis en œuvre à travers la mise en application de l'axe 5 (dit axe urbain) du FEDER (fonds européens), cet axe comportant deux mesures, l'une sur la requalification des espaces dégradés (friches industrielles, tertiaires, ferroviaires, etc.), la seconde sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville et du renouvellement urbain, tels que Planoise et La Grette ou encore Palente-Orchamps, Clairs Soleils ou Montrapon. Pour le territoire bisontin, 6 dossiers ont été accompagnés et sélectionnés par le Pôle métropolitain pour un soutien du FEDER : Espaces publics Pasteur (250 000 €); siège de la COMUE sur le bâtiment de l'Observatoire à la Bouloie (125 000 €); Maison du Peuple (320 000 €) dans le cadre du développement du quartier Battant et lieu ressource des industries culturelles et créatives (« 52 » rue Battant) (87 500 €); Pôle des Tilleuls à Palente et stade des Orchamps (1 392 000 €); études pour le renouvellement urbain de Planoise et de La Grette (197 000 €).

Les projets validés pour les autres territoires sur pôle Centre Franche-Comté sont les suivants : requalification du site Paul Morel à Vesoul (ancien hôpital) ; redynamisation du cœur de ville à Dole ; requalification du site Idéal Standard à Dole.

### III. De nouvelles perspectives pour les prochains mois : le volet territorial du CPER

Le Pôle métropolitain Centre Franche-Comté étant le premier créé en Bourgogne Franche-Comté, il a fait l'objet de sollicitations pour présenter dès 2016 des projets au titre du volet territorial du CPER dans lequel est prévue une enveloppe budgétaire dédiée aux projets à caractère métropolitain.

Le Conseil métropolitain a validé lors de sa séance du 26 mai plusieurs projets qui vont être proposés aux services de la préfecture de région :

**Projets en réseau à l'échelle du Centre FC :**

- réseau d'espaces de travail partagés, en appui sur le numérique et l'entrepreneuriat,
- plateforme éco-innovation (formation, économie de l'environnement, etc.),
- communauté d'accueil touristique (numérique, itinérance, langues...).

**Action commune à l'échelle du Centre FC :**

- projet « économie de proximité » issu du groupe DENIS et composé de 2 volets complémentaires.  
L'étude menée par le cabinet NOVA 7 a permis de dégager une feuille de route précise qui nécessite un appui externe qui pourrait être assuré par l'ARD, la CCI-R et un consultant :
  - Volet 1. Développement des circuits locaux d'approvisionnement des entreprises,
  - Volet 2. Développement des achats locaux des collectivités,
- action de promotion de l'offre économique du Centre FC, en faisant appel aux services de l'ARD.

**Projets structurants à fort rayonnement organisés autour d'un pôle urbain :**

- Cité des savoirs et de l'innovation sur le site St-Jacques Arsenal à Besançon

**IV. Des enjeux plus larges**

La lecture des enjeux doit en préalable tenir compte de la création du pôle métropolitain Nord Franche-Comté (Belfort, Montbéliard, Héricourt...) qui, avec 309 000 habitants, prend la suite du SMAU (SM Aire Urbaine), dans le dispositif axe urbain FEDER.

Le Pôle Centre Franche-Comté a des possibilités de positionnement complémentaires :

- miser sur sa vocation à incarner l'identité de « l'ancienne Franche-Comté » dans la région BFC car, fortement caractérisé par son adossement au Massif jurassien, sa proximité à la Suisse, sa tradition industrielle combinée avec des atouts agricoles et agroalimentaires, il est emblématique de cette identité porteuse,
- valoriser son intégration à l'axe Rhin-Rhône, colonne vertébrale de la région BFC associant l'Arc Est Bourgogne (Dijon, Val de Saône, Le Creusot Montceau) et la partie franc-comtoise (hors PNR Haut-Jura).

Le Pôle Centre FC a déjà réussi à affirmer sa position sur le plan stratégique : intégration au dispositif FEDER avec la Région, positionnement dans le CPER... D'autres démarches doivent venir conforter ce positionnement : consolidation des pôles urbains du Centre FC pour éviter leur relégation, implication dans l'élaboration du SRDEII (relations agglomérations-région) et du SRADDET (équilibre régional), mise en avant de ses atouts par exemple en valorisant la proximité et les relations avec la Suisse dans ces schémas régionaux...

Le renforcement de la dynamique Centre FC doit permettre d'enclencher ensuite des coopérations complémentaires.

Par conséquent, il importe dans l'immédiat de renforcer les points d'appui autour du Pôle Centre FC. Le positionnement de projets sur l'enveloppe métropolitaine du CPER (volet territorial) participe de cet objectif. Il importe de valoriser dans la région BFC ce qui fait la différence, la spécificité du Centre Franche-Comté : tissu industriel, armature urbaine, relations avec la Suisse...

**A l'unanimité, le Bureau prend connaissance de l'avancement des travaux du Pôle métropolitain Centre Franche-Comté:**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 13 SEP. 2016



Contrôle de légalité